L'Année du Maghreb

VI | 2010
Dossier : Sexe et sexualités au Maghreb. Essais d'ethnographies contemporaines

Les mosquées en Algérie ou l'espace reconquis : l'exemple d'Oran

Mosques in Algeria: the reclaimed spaces of Oran

Dalila Senhadji Khiat

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/anneemaghreb/907
DOI : 10.4000/anneemaghreb.907
ISSN : 2109-9405

Éditeur
CNRS Éditions

Édition imprimée
Date de publication : 17 décembre 2010
Pagination : 291-303
ISSN : 1952-8108

Ce document vous est offert par Aix-Marseille Université (AMU)

Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Référence électronique
Dalila Senhadji Khiat, « Les mosquées en Algérie ou l'espace reconquis : l'exemple d'Oran », *L'Année du Maghreb* [En ligne], VI | 2010, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 31 mai 2021. URL : http://journals.openedition.org/anneemaghreb/907 ; DOI : https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.907

Ce document a été généré automatiquement le 31 mai 2021.

L'Année du Maghreb est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Les mosquées en Algérie ou l'espace reconquis : l'exemple d'Oran

Mosques in Algeria: the reclaimed spaces of Oran

Dalila Senhadji Khiat

1 Le paysage architectural des mosquées édifiées en Algérie depuis 1962 met en relief une réelle pauvreté en matière d'architecture religieuse musulmane, surtout quand on connaît le foisonnement et la richesse des styles qui se sont exprimés dans ce pays à la période ottomane. La mosquée « algérienne » d'aujourd'hui présente des formes et des modèles qui relèvent plus de la fantaisie que de la tradition ou de la créativité que l'on constate dans d'autres pays musulmans.

2 L'architecture de la mosquée récemment construite, avec sa coupole et son minaret, se soucie bien plus de l'ornementation et de la symbolique que de la recherche d'une certaine fonctionnalité[1]. Le caractère architectonique primant sur le caractère architectural[2], la mosquée est construite au gré des souhaits et de la générosité de certains mécènes. Le désengagement de l'État dans l'édification des lieux de culte est en partie responsable de cette situation. En effet, à l'exception des grandes mosquées à caractère national ou régional pour lesquelles l'État intervient en matière d'architecture[3], leur édification est confiée aux associations cultuelles ou aux personnes physiques. Leur construction est régie par le décret 91-81 du 23 mars 1991[4] qui prévoit dans son article 5 que « les mosquées sont construites par l'État, par des associations, par des personnes physiques ou morales à la simple obtention d'une autorisation ou d'un agrément du ministère des Affaires religieuses ou de la direction des Affaires religieuses ».

3 Cette dernière se réjouit de « l'enthousiasme » exprimé par les fidèles désignés sous l'appellation de *mouhsinine* (les bienfaiteurs) ; enthousiasme interprété sans doute comme un signe de la bonne santé de l'islam algérien. Les mosquées édifiées, comme c'est le cas à Oran, par des personnes physiques, sont d'ailleurs comptabilisées au profit de la direction et du ministère des Affaires religieuses.

4 Le style des mosquées est souvent laissé aux choix des associations cultuelles financées par les donateurs. Ces derniers sont, dans leur très grande majorité, des personnes aisées, des industriels, des commerçants qui, pour une raison ou une autre, vont contribuer et parfois financer la totalité de la construction d'un édifice. À Oran, au cours des deux dernières années, deux nouvelles mosquées ont été entièrement construites grâce aux dons de deux industriels[5].

5 Ces « bienfaiteurs » sont souvent des profanes en matière d'architecture religieuse musulmane et imposent aux maîtres d'œuvre des modèles de mosquées qu'ils ont souvent vus sur les chaînes de télévision satellitaires, lors de leurs voyages au Moyen-Orient ou à l'occasion de leur pèlerinage à la Mecque. Toutefois, tenter de reproduire la grande mosquée de Médine ou de Casablanca exige une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée, ce qui est plutôt une « denrée rare » sur le marché du travail algérien. Même si des artisans marocains, spécialisés dans les travaux d'ornementation du plâtre ou du stuc, sont très souvent sollicités, la mosquée, dans son ensemble, manque souvent d'harmonie, car elle comporte une multitude de composantes architecturales (des coupoles, un ou plusieurs minarets) hétérogènes.

6 Les mosquées édifiées récemment à Oran sont révélatrices de choix individuels. L'édifice construit dans le quartier dit « UST0 » est appelé *mosquée des Tlemcéniens* ou *des Marocains*, car son « bienfaiteur » est natif de la région de Tlemcen, c'est-à-dire d'une zone proche de la frontière algéro-marocaine. La mosquée construite dans le quartier de « Fernanville », financée par des donateurs condamnant l'invasion américaine de l'Irak, est dite la *mosquée des Iraquiens*, en raison de sa coupole en bulbe, typique de certains lieux de prière de Bagdad.

7 « Le respect du caractère islamique authentique de l'architecture » prévu par l'article 7 du décret de 1991 reste très vague : seul, l'article 2-7 impose le respect de la direction de la prière. Pour le reste, la définition de l'expression « caractère islamique authentique » n'est aucunement précisée et autorise diverses interprétations. Pour les autorités, l'architecture « authentique » se limite, bien souvent, à la seule présence d'arcatures, d'un minaret et de coupoles dont ni la nature, ni le nombre ne sont précisés.

Figure 1 : La mosquée dite « des Iraquiens » dans le quartier de Fernanville à Oran

Source : Dalila Senhadji Khiat, 2009.
La coupole en bulbe et le minaret en forme de fût hexagonal rappellent les mosquées iraquiennes.

Figure 2 : La mosquée dite « des Chinois », construite à Arzew par des travailleurs originaires de Chine

Source : Dalila Senhadji Khiat, 2008.
La pagode construite au-dessus du dôme rappelle l'architecture chinoise.

Figure 3 : La mosquée d'Oran pourvue de multiples coupoles et de triforiums

Source : Dalila Senhadji Khiat, 2008.

La présence de coupoles, typique de plusieurs mosquées ottomanes d'Istanbul est largement empruntée à l'architecture byzantine. Dans cette mosquée, la combinaison de coupoles multiples, d'un minaret unique carré et de triforiums, montre le caractère extensif de la notion d'architecture islamique « authentique », telle que définie par l'article 7 du décret de 1991 relatif à la construction des mosquées.

« Syncrétisme » architectural et héritage colonial

8 Ce « syncrétisme » architectural nous a amenés à nous intéresser plus spécifiquement aux mosquées issues des conversions de lieux de culte, juif et chrétien. En 1962, le départ massif de la communauté européenne vide les églises et les synagogues de leurs fidèles. L'Église d'Algérie conserve ses quatre diocèses : Alger, Constantine, Oran et Laghouat, mais la religion musulmane devient religion d'État. Si en 1830, la France coloniale avait marqué sa domination politique et militaire à travers l'appropriation des anciennes mosquées ottomanes converties en églises[6], avec l'indépendance, c'est un processus inverse qui se produit.

Figure 4 : La mosquée Ketchaoua convertie en église. Une croix latine surplombe la coupole de l'anciene mosquée

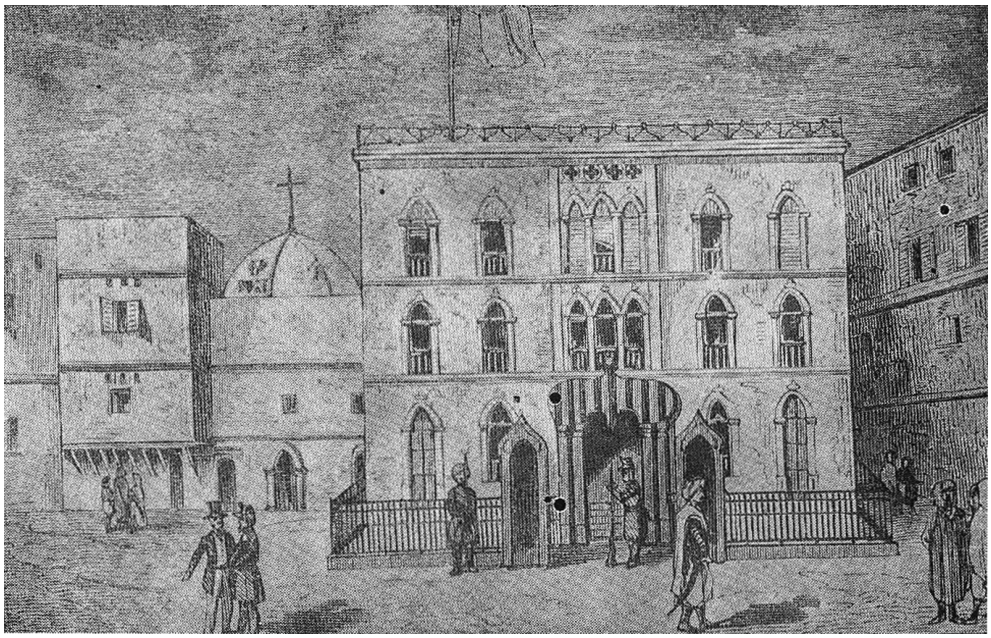

Source : La revue *L'Algérie catholique*, 1938, p. 3.

9 La conquête de l'Algérie a été vécue par l'Église catholique comme une reconquête d'une terre jadis chrétienne, celle de Saint-Augustin et des six cents évêques (Georger, 1977, p. 44). Afin d'accélérer l'engagement de Charles X dans l'expédition d'Alger, le Marquis Clermont-Tonnerre, alors ministre de la Guerre, avait fait miroiter au monarque français la perspective d'un rétablissement du christianisme en Afrique. Si cette ambition demeurait très éloignée des préoccupations des généraux de l'Armée d'Afrique, il faut constater que Louis-Philippe par une ordonnance royale prise dès 1830 avait permis l'affectation d'un aumônier pour chaque brigade. Seize aumôniers religieux ont ainsi accompagné le corps expéditionnaire et ont fait partie intégrante de l'expédition d'Alger. La découverte des ruines romaines[7] sur le sol algérien a donné à l'Église le prétexte de ressusciter les antiques églises africaines, « Ici, en Afrique du Nord, nous retrouvons partout sur nos pas la trace de Rome : ce qui prouve bien que nous sommes ici à notre place, c'est-à-dire aux premiers rangs de la civilisation » (Lyautey, s.d., p. 13).

10 Mgr Dupuch, premier évêque d'Algérie, a contribué, à ses frais, à la création de nombreuses églises, « [...] au 1er janvier 1846, je laisse : environ soixante églises, chapelles et oratoires divers ; et, à mes frais, en grand nombre[8] ». C'est en 1866 que le projet de la reconquête catholique de l'Algérie a connu une autre impulsion avec la nomination du nouvel archevêque d'Alger et futur cardinal, Charles de Lavigerie. Ce dernier voit en l'Algérie la porte qui ouvre la mission catholique à tout le continent africain. Aussi développe-t-il un programme de formation d'un clergé local et d'actions missionnaires auprès des populations musulmanes.

11 À l'indépendance du pays en 1962, le nouvel État veut marquer la fin de l'hégémonie coloniale et chrétienne en affirmant le retour de l'identité musulmane du pays : l'un des premiers actes politiques des dirigeants algériens consiste à récupérer les anciennes mosquées ottomanes (Ketchaoua, Ali Bitchnin et Kasbah Berani) transformées en églises au début de la colonisation française. Synagogues et églises sont alors transformées en

mosquées. Il s'agit de se réapproprier des espaces longtemps spoliés par une longue colonisation. Dès octobre 1962, le président Ahmed Ben Bella engage des pourparlers avec l'archevêque d'Alger, Mgr Duval. La gestion du transfert et de la récupération des lieux de cultes détenus par l'Église prend effet rapidement. Une commission mixte est créée pour étudier les modalités de restitution des anciennes mosquées transformées en églises[9]. L'État français cède plus de quatre cents églises à l'État algérien. De 567 en 1962, leur nombre se réduit à 167. À ces récupérations, s'ajoute la construction de nouvelles mosquées : 4 474 mosquées seront construites entre 1962 et 1972.

12 À partir de 1972 (à l'occasion des fêtes de la première décennie de l'indépendance), l'État algérien établit des relations diplomatiques avec le Vatican. Pour ce dernier, l'Église d'Algérie passe du statut d'institution coloniale à celui d'Église reconnue officiellement au sein d'un pays où l'islam est proclamé religion d'État.

Ketchaoua, brève histoire d'un transfert

13 La Cathédrale Saint-Philippe d'Alger est l'un des premiers lieux de culte chrétien récupéré à l'indépendance de l'Algérie. Cette ancienne mosquée ottomane dite mosquée de Hassen Pacha, construite avant 1612 sur les restes d'un temple romain et reconstruite en 1795, a fait l'objet de tractations tendues entre les représentants du ministère des *Habous* et les représentants de l'Église. Cette cathédrale avait été, dès 1832, le premier lieu de culte chrétien issu de la conversion d'une mosquée ottomane[10]. Par conséquent, la réappropriation par les autorités algériennes de ce lieu de culte pour célébrer la date du 1er novembre 1962[11] renvoie à des enjeux hautement symboliques. La grande Cathédrale d'Alger redevient officiellement la mosquée *Ketchaoua*. Une déclaration publique émanant du ministère des *Habous* et de l'archevêque d'Alger annonce le transfert comme un don d'amitié librement consenti par l'Église au nom des chrétiens d'Algérie. La première prière solennelle du vendredi y est célébrée le 2 novembre 1962 et se déroule au-dessus d'une crypte abritant encore les tombeaux des évêques.

Les transformations

14 Oran constitue un observatoire privilégié de la conversion des lieux de culte chrétien et juif en mosquées. En effet, l'existence d'une communauté juive importante et la présence de la population européenne ont contribué à doter la ville de nombreuses synagogues, églises et temples protestants qui ont, pour la plupart, été transformés en mosquées. La conversion de ces édifices a impliqué un certain nombre de modifications à caractère « religieux » systématiques : la salle de prière a été mise à niveau ; l'autel de l'église, ainsi que la niche de la synagogue, a été supprimé ; un espace d'ablutions, un *mihrab* et un *minbar* ont été créés ; la séparation spatiale entre hommes et femmes mise en œuvre[12]. Les transformations architecturales proprement dites se rapportent principalement à la construction d'un minaret et au remplacement des arcatures brisées[13] par des arcatures plein cintre[14].

La synagogue

15 La grande synagogue d'Oran a été édifiée en 1880. Elle est considérée au moment de sa construction comme le plus grand édifice religieux juif de toute l'Afrique du Nord. Construite en pierres de taille, elle est convertie en mosquée en 1972 sous le nom de mosquée Abdallah Ben Salem, du nom d'un riche juif médinois converti à l'islam. Cette synagogue monumentale bien visible encore aujourd'hui dans l'espace urbain, constitue un lieu de mémoire rappelant le passé juif d'Oran. Pourtant, à l'exception des fidèles, témoins du temps colonial, qui prient aujourd'hui dans cette ancienne synagogue, la majorité de la population d'Oran, notamment la jeune génération, ignore la fonction première de ce lieu de culte. Certains jeunes, quand ils apprennent que cette mosquée est une ancienne synagogue, refusent de s'y rendre à nouveau pour y prier. En revanche, les plus âgés ne voient aucun inconvénient à la fréquenter. Quand on les interroge, ils rappellent leur cohabitation ancienne avec les juifs de la ville et voient, finalement, dans cette conversion de l'espace religieux, la suprématie de la religion musulmane.

16 La synagogue d'Oran présente un plan basilical, composée de trois nefs définies par deux rangées de colonnes, une nef principale et deux bas-côtés. Construite sur deux niveaux, la salle de prière rectangulaire se termine par une niche surélevée en hémicycle orientée vers Jérusalem. Lors de la conversion, la direction de la prière a été conservée[15], le point d'eau a été transformé en espace d'ablutions. Quant à l'étage, il est conservé pour les femmes. La modification la plus évidente et la plus visible reste la construction d'une cloison intérieure[16] dans la salle de prière où est creusé le *mihrab*[17].

17 Ce dernier représente une composante architecturale importante au sein des mosquées. De forme semi-circulaire, le *mihrab* donne l'impression d'une porte ou d'un encadrement de porte, il se constitue d'un arc et de deux colonnes ou plutôt colonnettes disposées de part et d'autre. Le mur à l'intérieur du *mihrab* est entièrement faïencé. Un bandeau épigraphique, comportant des citations coraniques et des formules pieuses sans réelle référence calligraphique, entoure l'arc d'ouverture du *mihrab*. Un *minbar*[18] se trouve à droite du *mihrab* : il s'agit en réalité de l'ancienne chaire à prêcher[19] de la synagogue surmontée d'un croissant et de cannelures. Le *minbar*, élément essentiel dans l'architecture religieuse musulmane, trouverait d'ailleurs son origine dans la chaire à prêcher des synagogues et des cryptes primitives chrétiennes (Golvin, 1960).

18 À l'extérieur, la synagogue transformée en mosquée était dotée, à l'origine, de deux tours élancées, identiques, rappelant l'architecture des minarets. Construite en 1880, elle s'inscrit dans le mouvement de l'« arabisance » encouragé par le Gouverneur Jonnart. Ce mouvement, qui s'est développé au début du XXe siècle en Algérie, a concerné, entre 1900 et 1930, la quasi-totalité des bâtiments publics construits par la France[20]. À l'approche du centenaire de la colonisation en Algérie, la France coloniale change sa politique architecturale en prônant officiellement[21] une architecture plus proche de la culture dite « indigène ». Cette nouvelle approche du colonisateur se traduit dans les édifices[22] par l'adjonction de coupoles, de minarets, d'entrelacs d'arcatures. Ce type d'architecture marque le passage du « style du protecteur au style du vainqueur » (Béguin, 1983, p. 1) dans un pays conquis intégralement. Cette tendance est considérée comme « un ensemble de plissements morphologiques définissant de grandes allures de la présence française en Afrique du Nord » allant du simple détail à la conception globale de l'édifice. L'architecture de la synagogue d'Oran en est un exemple. La présence de deux minarets[23]

sur la façade principale, de multiples coupoles, d'arcs outrepassés et cintrés, d'entrelacs confère ainsi à la synagogue d'Oran un caractère judéo-arabe.

Figure 5 : La façade principale de la grande synagogue d'Oran. Les deux tours-minarets sont encore parfaitement visibles.

Source : Dalila Senhadji Khiat, 2009

19 La synagogue reste un exemple de conversion assez aisée, car son architecture et ses espaces d'origine se prêtaient volontiers par ses similitudes au style « musulman ».

Les églises

20 Les transformations « religieuses » ont nécessité, selon le cas, des agencements différents. Dans l'ancienne église Notre-Dame du Travail, désormais, mosquée *El Nasr*, construite sur un seul niveau, les marches de l'autel ont été facilement supprimées. Cependant, le *mihrab* se trouve diamétralement opposé à la direction de l'abside, près de l'ancien narthex. Le *minbar* est constitué d'une chaire en bois, posée à droite du *mihrab*. L'ancienne église, construite sur un terrain d'une superficie importante, conserve sa forme oblongue originelle. Des espaces annexes ont été édifiés à l'extérieur : l'espace pour les ablutions, une salle de prière pour les femmes et une école coranique pour les enfants. Par ailleurs, un minaret carré a été construit. La cour de la mosquée est ornementée par une fontaine à ablutions. Dans l'ancienne église Notre-Dame-de-Lourdes, elle a été construite en maçonnerie. Devenue la mosquée *Qubbaq*, elle ne conserve plus sa forme oblongue. Un espace destiné aux ablutions a été construit dans l'ancienne cour de l'église qui, elle-même, a été surélevée d'un étage afin de créer un espace de prière pour les femmes. Une nouvelle structure, désignée sous le terme de « structure poteaux poutres » en béton, a fait disparaître la forme oblongue originelle de l'église. Désormais, l'édifice a une forme

barlongue[24]. La « structure poteaux poutres » permet d'obtenir des salles hypostyles similaires à celle de la première mosquée de Médine qui annonçait les grandes salles hypostyles de la grande mosquée Omeyyade de Damas, de celles de Kairouan et de Cordoue. Dans l'ancienne église Notre-Dame, le *mihrab* et le *minbar* ont été édifiés en maçonnerie, creusés dans le mur. Le clocher a été détruit et remplacé par un minaret carré. Dans les conversions, même si la forme et le traitement varient, le minaret représente l'élément physique, symbolique et spécifique de la mosquée. Il constitue un élément imposant de la façade principale et contribue à son effet de monumentalité. Son emplacement n'est pas dû au hasard. Jusqu'à la prise du pouvoir par les Almohades, il se trouve dans l'axe même de la nef centrale sur la façade principale comme le rappellent les mosquées omeyyades (Golvin, 1960, p. 55). Tous les minarets adjoints dans les anciennes églises converties sont placés dans les angles, à droite sur la façade principale. Les arcatures constituent le second élément perceptible à l'extérieur. Éléments architectoniques par excellence dans la mosquée, elles sont présentes dans tous les cas de conversion : les arcatures brisées sont « remodelées »[25] en arcs plein cintre ou outrepassé [26]. Ces minarets, tous de forme carrée, avec ouvertures aveugles, s'inscrivent dans la tradition des minarets phares maghrébins, élément architectural classique des mosquées d'Afrique du Nord.

Figure 6 : Représentation schématique du temple protestant avant et après la conversion en mosquée

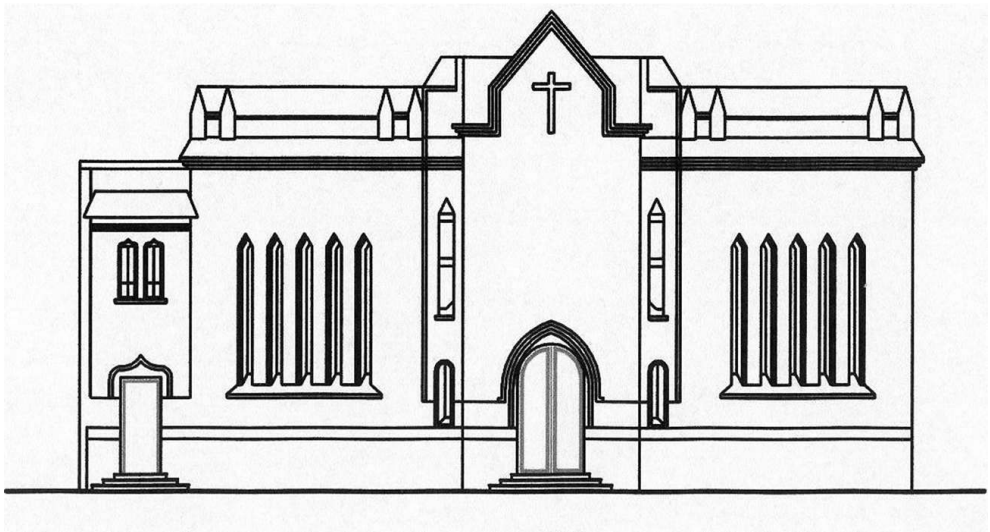

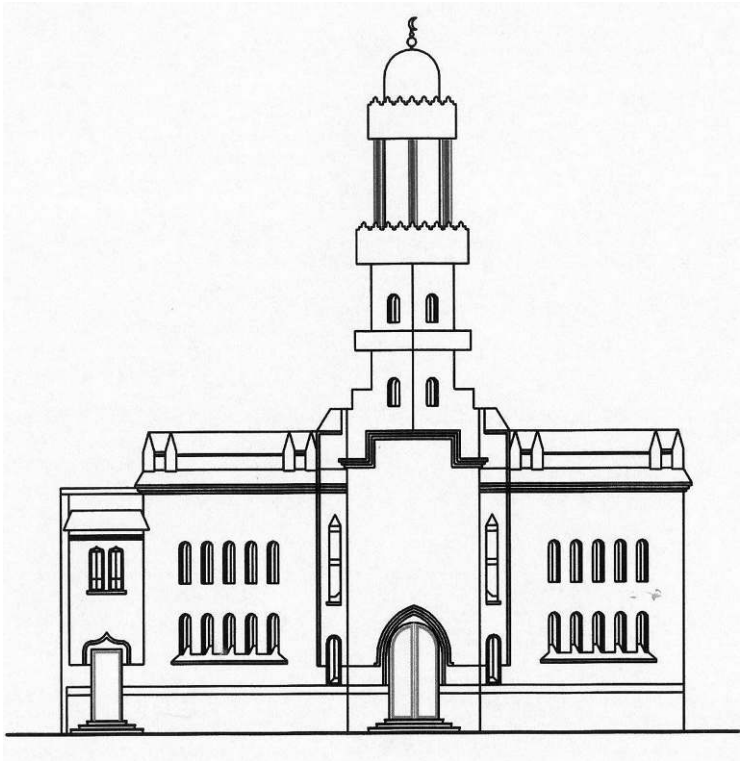

Source : Dalila Senhadji Khiat

Le temple protestant

21 Construit sur un petit terrain carré et coincé entre deux bâtiments dans l'ancien centre de la ville coloniale[27], l'ancien temple protestant d'Oran a été converti en mosquée en 1982. À l'intérieur, les marches de l'autel ont été supprimées et la direction de la prière maintenue ; le rez-de-chaussée et l'étage ont été réservés aux hommes. Quant à la sacristie attenante de l'église, elle a été transformée en espace d'ablutions. L'ancienne demeure du pasteur à l'étage a été convertie en école coranique et sert parfois de lieu de prières pour les femmes. À l'extérieur, la croix gravée au-dessus de l'entrée principale a été effacée et le clocher démonté. Un minaret carré surplombant désormais l'entrée a été alors édifié. Il se trouve ainsi dans l'axe de la nef centrale de l'ancien temple contrairement aux minarets des églises converties placés aux angles.

Conclusion

22 Sur le plan architectural, les transformations permettent de définir les composantes de la nouvelle mosquée « algérienne ». Trois sont systématiquement présentes : le *mihrab*, le *minbar* et le minaret. Les nefs perpendiculaires à l'abside dans l'église deviennent parallèles au mur de la *qibla* ou la niche d'orientation dans la mosquée. Cet élément était perceptible dans la grande mosquée omeyyade de Damas :

> « Les trois nefs de la salle de prière rappellent l'architecture des églises chrétiennes. Seulement, l'orientation de la mosquée et celle de l'église sont radicalement opposées. Alors que la basilique est organisée en fonction de l'orientation de ses nefs pour déboucher sur une abside, les rangées des colonnes de

la mosquée sont devant le mur de la qibla. Les croyants se mettent donc en prière parallèlement à elles » (Enderlein, 2000, p. 64 -71).

23 En Algérie, les options architecturales choisies dans la perspective des conversions des lieux de culte juif et chrétien en mosquée sont révélatrices du caractère vague de la législation algérienne en matière de construction de mosquées. En ne spécifiant que le respect de la *qibla* et le prétendu caractère authentique et islamique de la mosquée, les textes juridiques ont ouvert la porte à des interprétations architecturales diverses, bien que qualifées d'islamiques. Elles révèlent, par ailleurs, l'absence de tentative de brassages architecturaux au sein de lieux de culte de religions monothéistes.

BIBLIOGRAPHIE

BEGUIN François, 1983, *Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord : 1830-1950*, Paris, Dunod Editions.

ENDERLEIN Volkmar, 2004, « Syrie et Palestine : le califat des Omeyyades-Architecture », *in* H ATTSTEIN Markus et DELIUS Peter (dir.), *Arts & Civilisations de l'Islam*, Hagen, Éditions Könemann, p. 64-71.

GEORGER Alphonse, 1977, *Contribution à l'histoire des Paroisses en Algérie : la paroisse de Cherchell (1840-1910) aspects historiques et canoniques*, thèse de IIIe cycle en Droit canonique, Université de Strasbourg.

GOLVIN Lucien, 1960, *La mosquée : Ses origines, Sa morphologie, Ses diverses fonctions, Son rôle dans la vie musulmane, plus spécialement en Afrique du Nord*, Alger, Typo-Litho et Jules Carbonel réunies Éditions.

—, 1979, *Essai sur l'architecture religieuse musulmane*, Paris, Klincksieck Editions.

KLEIN Henri, 1912, *Feuillets d'El Djazair* (troisième volume) : « Le Vieil Alger et sa banlieue », notes complémentaires, lettres, écrits divers, documents graphiques, relevés aux archives du ministère de la Guerre 3, Alger, Imprimerie orientale Fontana Frères.

LYAUTEY Hubert, s.d, *Le visage de l'autre France, Afrique du Nord*, Paris, Horizons de France, p. 13.

SENHADJI-KHIAT Dalila, 2003, *Lieux de cultes et architectures, Réappropriations et transformations à Oran de 1962-2002*, Magister, Oran, Université des sciences et de la technologie Mohamed Boudiaf.

NOTES

1. Un plan est fonctionnel en architecture lorsque les espaces sont bien agencés, réfléchis, ce qui permet à l'édifice d'être correctement opérationnel. Par exemple, dans les mosquées maghrébines de référence, l'espace consacré aux ablutions est souvent aménagé dans la cour de la mosquée. C'est la fontaine aux ablutions qui permet un accès direct à la salle de prière. Actuellement, dans certaines mosquées, cet espace est aménagé dans un lieu assez éloigné de la salle de prière et les fidèles sont ainsi contraints à se déplacer d'un bout à l'autre de la mosquée.

Par ailleurs, cela fait bien longtemps que le minaret ne sert plus à l'appel de la prière. Il en est de même pour la coupole qui servait autrefois, notamment dans les zones à climats chauds, à la ventilation. Aujourd'hui, elle a un rôle esthétique équilibrant parfois la volumétrie de la mosquée.

2. L'architectonique relève de l'ornementation et du décor, tandis que l'architectural renvoie à la volumétrie et à la composition des espaces.

3. Le projet de la grande mosquée d'Alger a été élaboré sous l'impulsion du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

4. Le décret n° 9-81 du 23 mars 1991 relatif à la construction de la mosquée, sa fonction, son organisation et sa gestion.

5. Le premier établissement appelé mosquée de l'USTO (Université des sciences et de la technologie) a été inauguré officiellement par le directeur des Affaires religieuses, au nom du ministère des Affaires religieuses ; la seconde mosquée érigée est en voie d'achèvement et reçoit régulièrement la visite du directeur des Affaires religieuses qui vient constater l'état d'avancement des travaux.

6. « En 1832, la mosquée Ketchaoua, située rue du Divan, fut transformée en église chrétienne, il en fut de même, en 1839, de la mosquée extérieure de la Casbah et en 1843, de la mosquée Ali Betchnin, rue de la Casbah » ; « Après 1830, ce culte eut pour temples d'anciennes mosquées Djamaa Ketchaoua où la messe fut dite pour la première fois, le 24 décembre 1832, par l'abbé Colin, aumônier militaire, Djamaa el Kasba, Djamaa Ali Betchnin devinrent respectivement : la cathédrale Sainte-Croix et Notre-Dame-des-Victoires ». Cf. Henri Klein (1912, p. 31 et 61).

7. Les monuments romains font l'objet d'une multitude de relevés, Albert Ballu, le concepteur de la première cathédrale d'Oran, construite sous l'occupation française, participe aux explorations scientifiques des villes romaines, notamment celle de Timgad.

8. Archives archevêché Alger (AAA) 19, Dupuch Mgr, Rapport au pape du 29 janvier 1846, p. 50-51.

9. Aucun détail concernant cette commission n'a été retrouvé dans les archives ni dans le *Journal officiel* de l'année 1962. Les seuls éléments dont nous disposons ont été trouvés dans la chronique Algérie de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord,* Paris, Éditions du CNRS, 1963.

10. La France avait passé une convention avec le Dey d'Alger qui prévoyait le respect et le libre exercice de la religion musulmane ainsi que l'intégrité de ses lieux de culte (la convention de Bourmont).

11. Date de célébration de l'insurrection algérienne de 1954 qui deviendra une fête nationale.

12. Quand la superficie de l'ancienne église le permettait. La synagogue dotée d'une superficie importante a permis de conserver l'étage pour les femmes. L'ancienne église Notre-Dame du Travail disposait d'un grand terrain facilitant la construction d'un espace destiné aux ablutions et d'une salle de prière pour les femmes à l'extérieur de l'ancienne église réservée aux hommes uniquement.

13. L'arc brisé a les deux côtés légèrement en pointe au niveau du centre de l'arc.

14. L'arc plein cintre est l'arc en demi-cercle parfait.

15. La direction de la prière des juifs vers Jérusalem, des chrétiens à l'est et des musulmans vers la Mecque convergent dans le cas de la ville d'Oran toutes vers l'est. C'est pourquoi, lors des conversions, l'orientation de l'ancienne église ou synagogue est maintenue. Oran comporte un seul cas où la direction de la prière de la mosquée se trouve diamétralement opposée à celle de l'église, il s'agit de l'ancienne église Notre-Dame-de-Lourdes. Les fidèles musulmans, prient près du narthex de l'ancienne église.

16. La synagogue d'Oran est dotée d'un sous-sol. Sa structure est en murs porteurs en pierres de taille. Lors de la conversion, la suppression des marches de la niche pour la mise à niveau de la salle de prière a posé une contrainte structurelle importante. C'est pourquoi, la solution d'une cloison intérieure a été adoptée, celle-ci est édifiée en amont de la niche, « masquant » les

marches désormais en arrière-plan. À présent, cet espace sert de salle annexe pour l'imam de la mosquée.

17. Le *mihrab* signifie « palais », « niche », « rentrant », « chambre », « balcon » ou « galerie » (*Encyclopédie de l'Islam*, 1993, article « mihrab »*).* Il est la niche creusée dans le mur indiquant la direction de la Mecque. Son apparition dans les mosquées daterait du début du VIIIe siècle. Mais sa genèse remonterait aux niches des synagogues primitives et des absides chrétiennes.

18. Le *minbar* est l'estrade destinée à l'imam, une sorte de plancher surélevé d'où se font les annonces solennelles à la communauté des fidèles et d'où les sermons sont prononcés. Aux premiers temps de l'islam, il était occupé par le souverain ou le gouverneur qui s'adressait du haut de cette chaire aux musulmans lors de l'office du vendredi. Le *minbar* est l'espace symbolique d'autorité dans la grande mosquée autour duquel la communauté se rassemble pour le prêche du vendredi.

19. La chaire à prêcher de l'ancienne synagogue serait donc le seul matériel cultuel hérité et conservé à ce jour.

20. La grande poste d'Alger et la gare ferroviaire d'Oran constituent des exemples de ce mouvement très présent en Algérie.

21. Jonnart, Gouverneur général, dans une circulaire de 1905, a imposé le style mauresque comme style d'État. Une nouvelle circulaire publiée le 4 mars 1906 se rapporte à l'utilisation du style néo-mauresque dans les édifices publics.

22. De nombreux édifices témoignent encore aujourd'hui de ce mouvement, notamment, la grande poste d'Alger ou encore la gare d'Oran.

23. Les juifs n'ont pas besoin de minarets ni de cloches pour faire l'appel à la prière.

24. Un espace barlong est conçu dans le sens de la longueur contrairement à l'espace oblong qui lui est conçu dans celui de la largeur. Le schéma classique de la mosquée est souvent barlong contrairement à l'église qui elle, est plutôt oblongue.

25. La transformation de l'arc brisé en arc plein cintre souvent confiée à des maçons sans réelle connaissance ou savoir-faire, donne des formes aléatoires, portant des traces de remodelage maladroit, laissant souvent, entrevoir des traces de l'architecture religieuse chrétienne, notamment romane.

26. Une référence sans doute aux premières mosquées de l'islam, en l'occurrence celle des Omeyyades de Damas et le le dôme du Rocher, *Qubbat as-Sakhra* à Jérusalem.

27. Situé entre deux artères importantes, le boulevard Front de mer et la rue Khémisti.

RÉSUMÉS

La mosquée « algérienne » est à la recherche de sa spécificité. Ses éléments architectoniques mettent cruellement en relief sa pauvreté architecturale. Or l'Algérie, contrairement à ses deux voisins, la Tunisie et le Maroc, dispose d'une législation plutôt vague relative à la construction de la mosquée. Vague, car elle stipule le respect du caractère « authentique » de l'architecture islamique sans préciser ce que recouvre le terme. Cet article tente de rendre compte des composantes architecturales des mosquées « algériennes » en s'intéressant plus spécifiquement à celles issues d'une « conversion » des établissements religieux chrétiens et juifs. De ce point de vue, l'Algérie, constitue à juste titre, un cas d'étude intéressant. Indépendante en 1962, elle a « hérité » de la période coloniale d'un important parc immobilier constitué de nombreuses

églises catholiques, de temples protestants et de synagogues. Ces lieux de culte ont connu un processus de réappropriation et de transformation en mosquée par l'État algérien indépendant. C'est ce processus qu'il s'agit d'analyser en prenant comme champ d'observation, Oran, deuxième ville d'Algérie.

The "Algerian" mosque is looking for its specificity. Its architectural features sorely highlight its architectural poverty. Algeria, however, unlike its Tunisian and Moroccan neighbors, has legislation although rather vague, relative to mosque construction. The legislation is vague because it requires respect for the "authentic" character of Islamic architecture without specifying what is meant by the term. This article attempts to account for the architectural features of "Algerian" mosques by focusing more specifically on those created by "conversion" from Christian and Jewish religious sites. From this point of view, Algeria is, rightly so, an interesting case study. With independence in 1962, she "inherited" a large number of buildings from colonial religious institutions: Catholic churches, Jewish synagogues and Protestant temples. These places of worship have undergone a process of reappropriation and transformation by the independent Algerian state. It is this process that is analyzed using as field observations, Algeria's second largest city, Oran.

مازال المسجد "الجزائري" يبحث عن خصوصيته حتى الآن، فعناصره الهندسية تُظهر بشكل واضح فقره المعماري. وعكساً عن جارتيها تونس والمغرب، تمتلك الجزائر تشريعاً فضفاضاً فيما يتعلق ببناء المساجد، حيثأ أنّ هذا التشريع يتطلب احترام الصفات "الأصيلة" للعمارة الإسلامية دون أن يحدد ما يعنيه هذا المصطلح. هذا المقال يحاول تقديم كشف عن العناصر المعمارية المكونة للمساجد " الجزائرية" وذلك بالاهتمام بشكل خاص بتلك الناتجة عن "تحويل" أبنية مسيحية أو يهودية إلى مساجد. ومن وجهة النظر هذه فإن الجزائر تشكل حالة دراسية مهمة. فمنذ الاستقلال عام 1962 ورثت الجزائر عن الحقبة الاستعمارية عدداً كبيراً من الأبنية، مكون من الكنائس الكاثوليكية والمعابد البروتستانتية والكُنس اليهودية، وأماكن العبادة هذه خضعت لعملية استحواذ وتحويل إلى مساجد من قبل الدولة الجزائرية المستقلة. هذه العملية هي التي ستخضع للتحليل وذلك بالأخذ بمدينة وهران المدينة الثانية في الجزائر كحقل للمعاينة والبحث.

INDEX

Index géographique : Algérie
Mots-clés : église, mosquée, Oran, réappropriation, synagogue
Keywords : church, mosque

فهرس الكلمات المفتاحية: وهران, مسجد, كَنيسة, كنيس, استحواذ

AUTEUR

DALILA SENHADJI KHIAT

Doctorante